

Léandre Siggen
Rue du Rhône 25
079/4350416
1950 Sion

FCVPA
Darioly Philippe
Route de l'Ecole 21
1994 Aproz

Sion, le 19 mars 2015

Section de Sion – FCVPA

Monsieur le président,
Je me permets de vous présenter le rapport final du groupe de contact.

• *Activité du groupe de contact :*

Au soir de l'AG de la section de Sion, j'ai déposé une motion demandant la création d'un groupe de contact hors comité dans le but de renouer le dialogue avec la FCVPA. Cette proposition a été plébiscitée par les membres présents. Messieurs Mettaz Romain et Bessard Alain ont intégrés le groupe le soir même.

Un courrier précisant les buts de cette initiative a été envoyé aux parties, au chef de département ainsi qu'au service de la chasse et pêche pour information.

Nous avons sollicité une entrevue avec le président de la FCVPA et avons été reçu le 4 mars à Aproz. Nous avons pu expliquer très précisément notre volonté et échanger très ouvertement dans un esprit constructif. Le protocole de la séance avec nos propositions concrètes (suspension de l'exclusion pendant les discussions par la FCVPA et abandon de la voie juridique par la section de Sion) a été remis directement à Monsieur Darioly, président de la FCVPA et le lendemain à Monsieur Morard, président de la section de Sion. Il avait été convenu que Monsieur Darioly présenterait notre requête au comité de la FCVPA et communiquerait la position du comité.

Samedi 7 mars 2015, Monsieur Darioly m'a informé, par téléphone, que le comité n'entrerait pas en matière pour des raisons statutaires (article 15 al.2) et que les présidents des sections ne seraient donc pas consultés. Il a toutefois été précisé que le dialogue pouvait être maintenu et qu'il était même souhaité.

De son côté, la section de Sion, par son comité, a accepté la proposition du groupe de contact et n'ira donc pas déposer recours au TF.

- *Appréciation du groupe de contact :*

Nous sommes déçus de n'avoir pas réussi à instaurer un nouveau dialogue. L'opportunité d'engager un processus positif avec des personnes étrangères aux querelles du passé, n'a pas séduit le comité cantonal et nous ne pouvons que l'accepter.

Nous avons le sentiment que la raison invoquée n'est qu'un artifice. En effet, comment expliquer autrement son interprétation si ce n'est que la médiation proposée par le groupe de contact, n'est pas parue importante à la majorité du comité. (Lire l'article 15 al.2 au complet) ?

Art 15 al.2

« Une décision prise par l'assemblée des délégués ne pourra être rediscutée avant 2 ans, sauf motif important admis par la majorité des délégués présents »

Nous n'avons pas réussi à ranger le comité cantonal du côté d'un rapport sans pression pour avancer sereinement dans les discussions et nous le déplorons. Attendre que la section de Sion n'ait plus de possibilité pour lui imposer des conditions ne fait pas partie d'un échange équilibré et constructif. Le tranchant de la rancœur est long à s'émousser.

- *Et maintenant ?*

Monsieur Darioly, quelle alternative pouvez-vous nous proposer aujourd'hui, tout en sachant que l'exclusion de la section de Sion est acquise ou le sera tout prochainement ? Sous quelle forme imaginez-vous le dialogue désiré et comment souhaitez-vous le mettre en place ?

Dans l'attente de vos précisions et en vous remerciant pour vos efforts, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, nos plus cordiales salutations.

Copie : Jacques Melly - Chef de département
Scheibler Peter - Chef de service Chasse et pêche
Morard Daniel – Président section de Sion